

# Procès-verbal - Séance du 14 mai 2013

L'an deux mil treize, le 14 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

**Étaient présents** : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1<sup>er</sup> adjoint, MM. LE QUERNEC, 3<sup>ème</sup> adjoint, ROGER, 4<sup>ème</sup> adjoint, MM. BAYON, DANY, Mmes GUERRET, MM. TREGOUET, CASTILLON, HAVART, HOUEIX, GICQUELLO conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :  
21 mars 2013

Nombre de membre:  
en exercice : 17  
présents : 12  
procurations : 4  
votants : 16

**Absents excusés** :

Mme RIO, 2<sup>ème</sup> adjointe, qui donne pouvoir à M. BAYON  
M. MONNIER, 5<sup>ème</sup> adjoint, qui donne pouvoir à M. LE PRIOL  
Mme THOMAS qui donne pouvoir à M. TREGOUET  
M. LAROZE qui donne pouvoir à M. MILOUX  
M. BRIEND

**Secrétaire de séance**: M. HAVART a été élu secrétaire de séance

## ♦ 2013 – 05 – 01 : Démolition et réaménagement de l'espace « ex Malestroit-bureautique » rue du Général de Gaulle : demande de subvention à la Région dans le cadre des Petites Cités de Caractère

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits lors de la réunion du 26 mars dernier pour la démolition des bâtiments « ex Malestroit Bureautique ».

L'estimation de l'architecte pour la démolition et le réaménagement sommaire du sol et la remise en état des façades des propriétés riveraines est de 40.000 € Hors taxes.

La Région par l'intermédiaire de l'association des Petites Cités de Caractère peut apporter une subvention de 20 % du montant total HT de l'opération.

Il est demandé au conseil municipal de solliciter cette subvention régionale et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de cette opération par prélèvement sur l'excédent du budget annexe des bâtiments Ste Anne intégré au budget principal.

Après délibération, le conseil municipal décide par 15 voix Pour et 1 contre (B. Gicquello) :

- De solliciter une subvention du Conseil Régional dans le cadre des Petites Cités de Caractère de Bretagne
- D'adopter le plan de financement suivant :

Total des travaux HT : 40.000 €

Subvention de la Région (20 %) : 8.000 €

Autofinancement de la Commune : 32.000 €

- D'inscrire au budget en Décision modificative n°1 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

◆ **2013 – 05 – 02 : Budget annexe des bâtiments Ste Anne et Budget principal -**  
Décision modificative pour intégration de l'excédent au budget principal

Monsieur le Maire expose que, lors de la réunion du Budget le 26 mars 2013, le conseil municipal a décidé de clôturer le budget annexe des bâtiments Ste Anne.

Le conseil municipal doit maintenant décider d'intégrer les excédents de ce budget d'un montant de 24.874,41 en fonctionnement et de 91.371,44 en investissement dans le budget principal soit un total de 116.245,85 €.

Il précise que dans le projet de DM il y a également la réintégration dans le projet Mairie de 35.000 € qui avaient été prélevés pour permettre d'inscrire des crédits au projet de démolition du bâtiment « ex-Malestrois-bureautique ».

Après délibération, par 12 voix Pour et 1 voix contre (B. Gicquello), le conseil municipal décide d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal ainsi qu'il suit :

**Dépenses de fonctionnement**

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
023	023	Virement vers la section d'investissement	24 874,41
			<b>24 874,41 €</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
75	7551	Intégration excédent Budget annexe Bât. Ste Anne	24 874,41
			<b>24 874,41 €</b>

**Dépenses d'investissement**

Opération	Article	Désignation article	Montant
50	2313	Déconstruction et réaménagement espace communal rue du Général de Gaulle	81 245,85
49	2313	Mairie - Extension	35 000,00
001	001	Déficit d'investissement reporté	- 91 371,44
			<b>24 874,41 €</b>

**Recettes d'investissement**

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	24 874,41 €
			<b>24 874,41 €</b>

◆ **2013 – 05 – 03 : Subvention exceptionnelle** - Association des Médaillés militaires

Monsieur le Maire signale que l'association des Médaillés militaires souhaite faire l'acquisition d'un nouveau drapeau pour un montant de 1.262.72 €. et demande une participation financière de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'exécutif d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association des Médaillés militaires de Malestroit.

◆ **2013 – 05 – 04 : Subvention exceptionnelle** : Concours National de la Résistance et de la Déportation

Le Comité de liaison du Concours scolaire de la Résistance et de la Déportation sollicite une participation des communes pour l'opération 2013 du concours scolaire qu'il organise.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'exécutif d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € au Comité National de la Résistance et de la Déportation pour l'organisation du concours scolaire 2013 de la Résistance et de la Déportation.

◆ **2013 – 05 – 05 : Plan Cavalier** : modification du plan de financement

Monsieur le Maire expose que, suite à la définition du périmètre du plan cavalier, le montant du devis est passé de 6.634,00 € (estimation d'origine) à 7.918,00 € TTC.

La demande de subvention auprès des partenaires (Région, DRAC, PCC) a donc été modifiée ainsi qu'il suit :

<b>Coût total :</b>	<b>7.918,00 € TTC</b>
Participation PCC :	1.000,00 €
Participation DRAC (10%) :	791,40 €
Participation Région (30%) :	2.375,40 €
<b>Part communale restante :</b>	<b>3.751,20 €</b> au lieu de 2.980,40 € initialement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce nouveau plan de financement.

◆ **2013 – 05 – 06 : Piscine intercommunale couverte** : nomination d'un élu de Malestroit au Groupe Restreint de Travail de la CCVOL

Monsieur le Maire indique que, suite à la décision du conseil communautaire de réaliser la piscine intercommunale couverte, un nouveau GRT (Groupe Restreint de Travail) est constitué d'un représentant de chaque commune qui le souhaite.

Ce nouveau GRT aura pour mission de mettre en œuvre cette opération.

Parallèlement, un comité de pilotage sera créé afin d'associer les représentants des « utilisateurs potentiels de la piscine » et les partenaires institutionnels. Pourront participer à ce comité de pilotage les conseillers municipaux faisant partie de l'ancien GRT « piscine ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Bernard Miloux membre du nouveau GRT « piscine couverte communautaire » pour la commune de Malestroit.

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.**

◆ **Ouverture à toutes propositions :**

Avez-vous des informations à nous communiquer ou d'autres propositions à faire ?

---

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, il me reste à vous remercier de votre attention et à vous souhaiter une bonne nuit.**

◆